

Image not found or type unknown



## Demande de recouvrement

Par **Thierryh40**, le **26/04/2021** à **15:26**

Bonjour,

j ai reçu ce jours un courrier d'avis de mise en demeure pour le recouvrement de la créance de 1340,00€

J'ai appelé la société Consensus recouvrement 2 Bis rue Dupont de l'Eure 75020 Paris 01 40 33 37 28

il me parle d une caution d un appartement que j avais louer avec mon ex femme et que j ai quitter il y a plus de 17 ans

je ne comprend pas pourquoi

merci à vous

Par **youris**, le **26/04/2021** à **15:34**

bonjour,

une société de recouvrement n'a aucun pouvoir en la matière, seul un huissier en possession d'un titre exécutoire dispose d'un pouvoir de contrainte (saisi).

dans votre cas, la dette est sans doute prescrite.

vous ne reconnaissez pas la dette, vous ne payez rien.

ces sociétés achètent des créances à bas prix et essaient d'en obtenir le remboursement même partiel de la part du débiteur.

salutations

Par **Thierryh40**, le **26/04/2021** à **15:40**

Bonjour Youris, et merci pour votre réponse

Justement il me menace d huissier et de frais supplémentaires  
Et comment savoir si la dette est sans doute prescrite. ?

Je connais le principe des agence de recouvrement mais je ne souhaite pas avoir de  
problème si je ne paye pas ou avoir des frais supplémentaires

J ai lu sur internet que l on peut leur demander le dossier cela et il vrai car je voudrais quand  
même savoir même si moi je n est pas de souvenir ( mon ex femme avais fais les dossiers )

Merci à vous encore une fois

Cordialement

Par **youris**, le **26/04/2021** à **15:59**

vous demandez à cette société de recouvrement si elle possède un titre exécutoire vous  
concernant.